COMMUNIQUÉ

Création du Comité indépendant de la société civile pour la gouvernance participative du Couloir Vert Kivu-Kinshasa

Kinshasa, le 30 septembre 2026

Le Couloir Vert Kivu-Kinshasa (Couloir Vert) a été créé par le Gouvernement congolais en janvier 2025. Il porte une ambition considérable : protéger les écosystèmes, soutenir une économie verte et créer de nouvelles opportunités économiques à l'échelle d'un territoire immense d'environ 544 270 km². La gestion du Couloir Vert a été confiée à la Fondation Virunga par l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN). Sa phase pilote (2025-2028) vise à tester des projets et des investissements, ainsi que les mécanismes de gouvernance qui les sous-tendront. Au cœur de cette expérimentation se trouve une exigence inscrite dans la conception même du Couloir : faire du Couloir Vert une aire protégée à vocation communautaire.

C'est précisément dans ce cadre qu'un Consortium d'organisations de la société civile, constitué de manière indépendante, vient de conclure un accord de collaboration avec la Fondation Virunga, gestionnaire du Couloir Vert, instituant le Comité indépendant de la société civile pour la gouvernance participative du Couloir Vert. Le Comité contribuera à construire, tester et suivre les mécanismes et les garanties nécessaires pour permettre aux communautés locales d'exercer effectivement leurs droits et leur pouvoir de participation, conformément au décret n° 25/01 portant création du Couloir Vert et à sa Charte. Cette ambition suppose que les communautés puissent participer aux décisions qui les concernent, exercer leurs droits, donner ou refuser leur consentement lorsque celui-ci est requis, accéder à des mécanismes de recours efficaces et bénéficier directement des opportunités économiques du Couloir.

Un espace autonome au service d'une ambition commune :

Le Comité n'est ni un organe de gestion ni un organe de représentation du Couloir Vert et ne se substitue ni aux communautés ni à leurs organisations représentatives. Il constitue un espace autonome de la société civile qui contribue à la gouvernance du Couloir Vert, en veillant à l'effectivité des engagements relatifs à la participation, aux droits, au consentement, à la redevabilité et aux bénéfices pour les communautés. Le Comité travaillera en dialogue avec l'écosystème du Couloir Vert dans sa phase pilote : l'ICCN, la Fondation Virunga, les ministères et institutions publiques nationales concernés, la Cellule de la Présidence, les entités territoriales décentralisées, les partenaires techniques et financiers, la société civile et les communautés locales. Ce dialogue est nécessaire à l'exercice du mandat du Comité : la Fondation Virunga s'engage à

coopérer avec lui, à lui fournir les informations nécessaires à son travail et à prendre en considération ses avis et ses productions. Cette coopération ne remet en cause ni l'indépendance du Comité ni la capacité de ses organisations membres à mener leurs propres campagnes sur des questions relatives aux droits humains et à la gouvernance environnementale, y compris celles liées au Couloir Vert lui-même. Le Comité conservera la liberté nécessaire de suivre, d'analyser, de documenter, de communiquer ses observations, de formuler des recommandations et, lorsque nécessaire, d'alerter. Son indépendance est une condition de sa contribution à cette expérimentation collective.

Des priorités concrètes pour la phase pilote :

Pendant la phase pilote, le Comité contribuera à construire le Manuel de gouvernance participative, précisant les modalités d'information, de consultation et de participation des communautés ainsi que la mise en œuvre du consentement libre, informé et préalable (CLIP). Une attention particulière sera accordée à l'articulation entre le CLIP, la cartographie participative, l'enquête publique et les autres mécanismes de participation. Le Comité contribuera également à l'élaboration du mécanisme de gestion des plaintes, des critères d'éligibilité des projets et des dispositifs de suivi-évaluation et d'audit. Il suivra leur mise en œuvre effective, notamment en vérifiant le respect des critères d'éligibilité des projets et la validité des processus de CLIP. Il pourra, sur cette base, formuler des avis et des recommandations, émettre des alertes et rendre compte de ses observations. Il veillera par ailleurs à faire connaître et à rendre accessibles ces garanties auprès des communautés, afin qu'elles puissent comprendre les bénéfices, les risques et les impacts des projets qui les concernent, délibérer selon leurs propres modalités et exercer effectivement leurs droits, y compris leur droit de refuser lorsqu'un consentement est requis.

Un Comité constitué progressivement et appelé à renforcer son ancrage territorial :

La composition du Comité s'est progressivement construite au fil des réflexions engagées depuis fin 2024 sur la gouvernance participative et le caractère communautaire du Couloir. Elle réunit aujourd'hui Actions pour la Promotion et Protection des Peuples et Espèces Menacés (APEM), Alliance Nationale d'Appui et de Promotion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire en République Démocratique du Congo (ANAPAC-RDC), la Coalition des Organisations de la Société Civile pour le Suivi des Réformes et de l'Action Publique (CORAP), Congo Green Solution (CGS), 11th Hour Project / Schmidt Family Foundation, Advocates for Community Alternatives (ACA), Rainforest Foundation UK (RFUK) et Université de Mons / EcoAct-Congo. Cette composition a vocation à continuer d'évoluer.

L'atelier national organisé à Kinshasa en octobre 2025 par des membres du Consortium a confirmé que cette composition constitue un point de départ et non un point d'arrivée. La phase pilote permettra de renforcer progressivement l'ancrage territorial du Comité, notamment par le développement de relais territoriaux, la collaboration avec les organisations et plateformes locales, et une implication croissante des communautés locales et des peuples autochtones concernés dans ses travaux.

Faire des communautés des actrices du développement de leurs territoires

La vocation communautaire du Couloir Vert ne peut pas se limiter à la consultation ou au partage des bénéfices. Elle doit également se traduire par la capacité des communautés à définir leurs priorités, à exercer leurs droits et à développer leurs propres initiatives. Le Comité accordera ainsi une attention particulière aux conditions permettant aux communautés et à leurs organisations de renforcer et de sécuriser les formes communautaires de gouvernance et de gestion reconnues par le droit congolais, notamment les concessions forestières des communautés locales (CFCL), et d'accéder aux financements, à l'accompagnement technique et aux opportunités économiques nécessaires à leur développement. Il contribuera à identifier les obstacles qui limitent cet accès et à promouvoir des formes d'accompagnement adaptées aux réalités locales. Une

attention particulière sera portée aux petits producteurs, aux entrepreneurs locaux et aux initiatives communautaires.

Des garanties essentielles à l'indépendance et à la crédibilité du processus :

La mission du Comité repose sur certaines garanties essentielles : respect des critères et procédures d'éligibilité ; prévention des effets graves d'exclusion, d'appauvrissement ou d'insécurité alimentaire ; prévention de la corruption, du blanchiment, du travail des enfants et des violations graves des droits humains ; fonctionnement effectif des mécanismes de plaintes et de contrôle ; et respect de l'indépendance du Comité. Lorsque des manquements importants seront constatés, le Comité pourra alerter, formuler des recommandations et demander des mesures correctives. En cas de manquements graves et persistants, il pourra rendre sa position publique et en tirer les conséquences quant à la poursuite de sa participation au processus. Dans un souci de transparence, le Comité publiera régulièrement ses mises à jour, décisions, avis et recommandations, notamment par le biais d'un site web dédié. Ces garanties visent à faire de l'indépendance du Comité non pas un principe formel, mais une capacité réelle d'agir sur la gouvernance du Couloir Vert.

Pour le Comité indépendant,

Actions pour la Promotion et Protection des Peuples et Espèces Menacés (APEM)

Alliance Nationale d'Appui et de Promotion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire en République Démocratique du Congo (ANAPAC-RDC)

Coalition des Organisations de la Société Civile pour le Suivi des Réformes et de l'Action Publique (CORAP)

Congo Green Solution (CGS)

11th Hour Project / Schmidt Family Foundation

Advocates for Community Alternatives (ACA)

Rainforest Foundation UK (RFUK)

Université de Mons / EcoAct-Congo